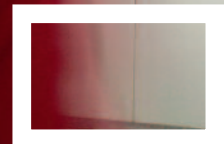
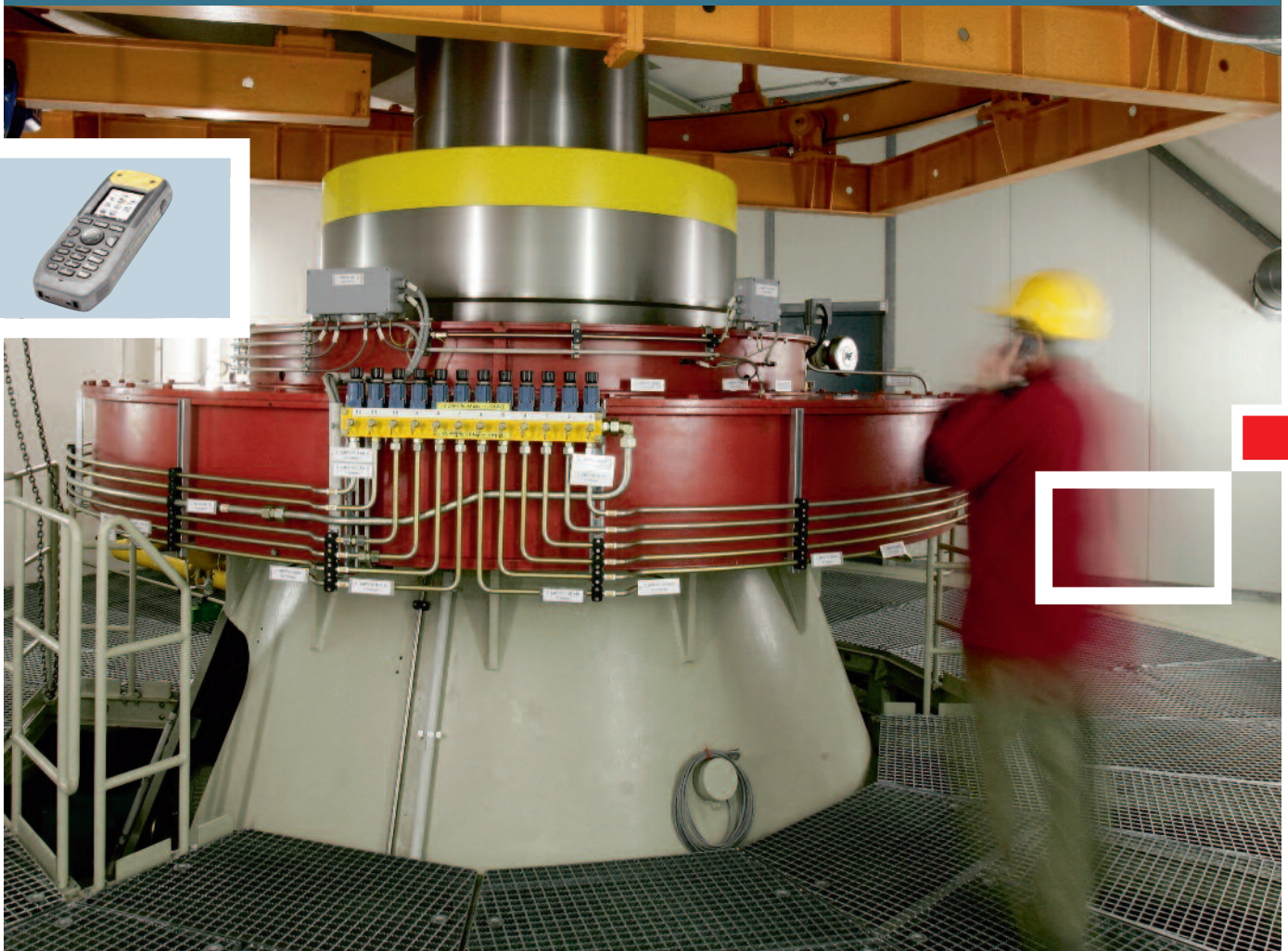




SOLUTIONS ATEX ADAPTÉES À DES ENVIRONNEMENTS EXIGEANTS



TEXTES RELATIFS AUX DIRECTIVES EUROPÉENNES ATEX

LA DIRECTIVE 1999/92/CE : «DIRECTIVE EMPLOYEUR»

Elle a pour objectif d'améliorer la protection en matière de sécurité et de santé des travailleurs susceptibles d'être exposés au risque d'ATEX. Qu'implique-t-elle pour l'employeur ?

- D'évaluer les risques d'explosion d'une ATEX dans son établissement
- De classer en zones les emplacements dangereux
- De prendre des mesures techniques (éviter la formation / l'inflammation d'une ATEX) et organisationnelles (consignes, formation, supervision, maintenance, inspection, signalisation) de protection contre les explosions
- De sélectionner les nouveaux appareils et les systèmes de protection utilisés dans les zones dangereuses selon la directive 94/9/CE
- De coordonner les différents intervenants travaillant sur son site afin de diminuer les risques
- De rédiger un document relatif à la protection contre les explosions mise en place sur son site.

LA DIRECTIVE 94/9/CE : «DIRECTIVE CONSTRUCTEUR»

Quels sont les matériels concernés ?

- Appareil destiné à être utilisé, entièrement ou en partie, dans une ATEX et possédant sa propre source d'inflammation.
- Système de protection autonome (ne faisant pas partie intégrante d'un appareil) installé et utilisé en ATEX, qu'il possède ou non sa propre source d'inflammation.
- Composant non autonome essentiel au fonctionnement sûr des appareils et des systèmes de protection définis ci-dessus.
- Dispositif de sécurité, de contrôle et de réglage contribuant au fonctionnement sûr des appareils et des systèmes de protection, au regard des risques d'explosion.

EXIGENCES ESSENTIELLES

- Utiliser la sécurité intégrée contre les explosions dès la conception
- Apposer un marquage CE sur le produit
- Établir une déclaration CE de conformité écrite
- Réaliser une notice d'instruction qui détaille l'utilisation sans risque du matériel durant les différentes étapes de son cycle de vie.

LES DATES D'APPLICATION

La directive est entrée en vigueur le 1/07/03. Depuis cette date, l'évaluation des risques d'explosion doit être réalisée pour tous les lieux de travail et équipements existants. Les équipements de travail, déjà installés avant le 1/07/03 et qui étaient conformes à une directive ATEX antérieure, sont toujours valables. Les lieux de travail et les équipements (électriques et non-électriques), qui ne l'étaient pas, doivent être mis en conformité vis-à-vis de cette nouvelle directive (Annexe IIA) avant le 30/06/2006. Bien entendu, la directive s'applique dans sa totalité pour les nouveaux équipements, les nouveaux lieux de travail ainsi que les extensions et transformations d'installations existantes.



Émetteur-récepteur a71 ATEX

Récepteur 914T ATEX

QUELLES SONT LES ENTREPRISES CONCERNÉES ?

PROTÉGER LES HOMMES EST UN BESOIN PRIORITAIRE POUR L'ENTREPRISE.

Les travailleurs sont exposés à des risques d'explosion qui résultent des phénomènes incontrôlés d'inflammation et de pression, tels que rayonnement thermique, flammes, ondes de chocs, projection de débris, ainsi que de la présence de produits de réaction nocifs et de l'appauvrissement de l'air en oxygène indispensable à la respiration.

QU'EST-CE QU'UNE ATEX ?

Une atmosphère explosive (ATEX) est un mélange avec l'air, dans les conditions atmosphériques, de substances inflammables sous forme de gaz, vapeurs ou poussières dans lequel, après inflammation, la combustion se propage à l'ensemble du mélange non brûlé.

COMMENT UNE ATEX PEUT-ELLE EXPLOSER ?

Une ATEX explose par l'apport d'une source d'inflammation, qui peut être une source d'énergie suffisamment importante (par exemple une étincelle d'origine mécanique ou électrique) ou une température suffisamment élevée (par exemple une surface chaude).

COMMENT ÉVITER L'EXPLOSION D'UNE ATEX ?

On peut éviter une explosion en agissant sur l'une des composantes suivantes :

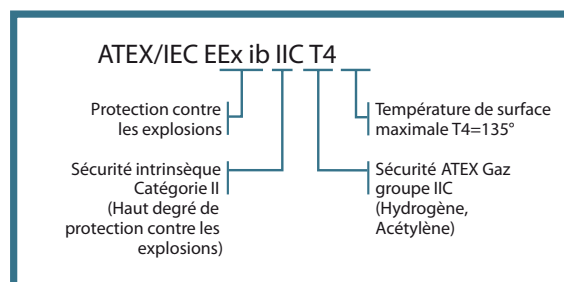
- Suppression de l'atmosphère explosive
- Suppression de la source d'inflammation
- Non-propagation de l'inflammation

POUR SES PRODUITS ATEX, ASCOM UTILISE DÈS LA CONCEPTION LA SÉCURITÉ INTRINSÈQUE EN CONFORMITÉ AVEC LA DIRECTIVE EUROPÉENNE 94/9/CE, POUR :

- Éviter en priorité qu'ils ne produisent ou ne libèrent des ATEX
- Empêcher l'inflammation d'ATEX en tenant compte de la nature de chaque source d'inflammation, électrique ou non électrique
- Dans le cas où se produirait malgré tout une explosion, l'arrêter immédiatement et/ou limiter la zone affectée par les flammes et les pressions résultant d'une explosion.

TOUS LES MATÉRIELS ATEX ASCOM OFFRENT UN HAUT DEGRÉ DE PROTECTION CONTRE LES EXPLOSIONS :

Toutes les entreprises qui utilisent des substances inflammables sont exposées à des risques d'explosion et sont concernées par la réglementation ATEX.



Portable multifonctions d81 ATEX

EQUIPEMENTS ASCOM POUR ZONE EXPLOSIBLES

Pour vos sites à hauts risques, Ascom a conçu des solutions ATEX sur mesure : système d'émission d'alarme avec localisation basse fréquence, transmission d'alarme qualifiée vers le bureau central et les autorités locales, communication DECT et radiomessagerie. Les portatifs sont adaptés aux milieux hostiles : étanchéité à la poussière et aux projections de liquides IP64 (a/p71) et IP65 (d81 ATEX), résistance aux chocs IEC 68-2-32.

Ascom d81 ATEX

Mobile DECT / GAP CAP multifonctions ultra robuste et ergonomique.

En conformité avec la Directive Européenne ATEX 94/9/CE.

Large écran alpha numérique / LCD (CSTN) de 120 caractères. Poids (175 gr) – Autonomie (10H en conv. / 80H en veille). Conception résistante (coque robuste et caoutchoutée IEC 68-2-32 procédure 1) - IP 65 – Epruvé aux variations climatiques extrêmes (-10°C à +40°C) – Haute protection aux produits désinfectants – Différents niveaux d'alarmes et de localisation – Messagerie interactive.

II 2G, II 2D Ex ib IIC T4 Gb

Ex ib IIIC T55°C Db IP65



Ascom p71/a71 ATEX

p71 ATEX : récepteur de messages alphanumérique UHF et a71 ATEX : émetteur-récepteur d'alarmes UHF

Complet – compact et polyvalent – Léger (126 gr) et résistant (IEC 68-2-32 – IP 64)

- Localisation IR et BF intégrées

Entièrement paramétrable - Dispose de 3 types d'alarmes – Autonomie (48 Heures en pleine utilisation).

EX II G, EEx ib IIC T4



914T ATEX

Récepteur de messages alphanumériques UHF – Robuste et résistant aux chocs, léger (84 gr).

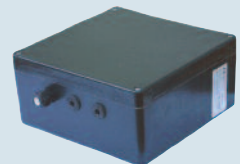
Ex II2G (Gaz) : EEx ib IIC T4



Borne DECT DB1800 ATEX

Borne DECT agréée ATEX

Ex II 2G (Gaz) : EEx me II T6Ex II 2D (Poussières) : T55°C IP 65



Ascom (France) S.A. Wireless Solutions

28, avenue de l'Île Saint-Martin

92024 Nanterre Cedex

T +0811 90 20 10

F +01 47 69 64 52

info@ascom.fr

www.ascom.fr/ws